**GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE**
**DU TARN**
**Chemin de Roumégoux**
**81340 St Julien Gaulène**

**Lisle sur Tarn le 15 Décembre 2022**

Le GDSAT vous invite à participer à son Assemblée Générale annuelle qui se tiendra Dimanche 12 Février 2023 à la salle des fêtes de Lagrave.

A partir de 8H : ouverture de la salle et distribution des cires gaufrées.

Le Conseil d'administration a décidé de continuer à distribuer une feuille de cire par ruche jusqu'à 50 ruches puis ½ feuille avec un maximum de 500 feuilles par exploitation.

Nous vous rappelons que pour bénéficier de cette distribution, il est impératif d'être à jour de l'adhésion 2022 au GDSAT, de présenter le récépissé de sa dernière déclaration de ruches qui est à faire du 1er septembre au 31 décembre 2022 et d'avoir son siège social dans le Tarn. Il n'y aura pas de distribution pour ceux qui ne pourront pas fournir cette déclaration.

Pour des raisons d'organisation, la cire gaufrée ne sera distribuée qu'en une seule fois, le jour de l'AG à partir de 8h00. Aucun rattrapage ne sera possible.

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer peuvent faire retirer leur cire par un collègue à condition qu'il présente la feuille de déclaration de ruches de cette personne.

**RAPPEL :** La **déclaration annuelle est obligatoire** pour tous les possesseurs de ruches ( ce document sert de contrôle pour l'obtention des subventions du Conseil Général ). On peut la faire sur internet sur le site : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

Les apiculteurs ne disposant pas d'accès internet peuvent toujours réaliser une déclaration de ruches avec le formulaire Cerfa 13995*04 et l'envoyer par courrier à la DGAL-déclaration de ruches, 251 rue Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15. Sans le récépissé renvoyé par l'administration, mentionnant le numéro d'apiculteur, vous n'êtes pas en règle avec la loi. Cette feuille vous sera demandée en cas de sinistre et pour la distribution des cires .

**Il n'y aura plus la possibilité de prendre son adhésion 2023 au GDSAT le jour de l'AG, elle se fera uniquement par courrier ( par chèque uniquement ) Un seul chèque pour l'adhésion et la commande.**

Essayez de prévoir vos traitements pour l'année en prenant en compte les essaims que vous ferez ou récupérerez. Toute deuxième commande occasionne du travail supplémentaire .

Les dates de péremptions sont de deux ans, donc pas de perte si vous calculez bien.

Pensez aussi aux traitements d'hiver. Un seul traitement en été ne suffit pas, il faut refaire un traitement hivernal hors couvain ( le plus possible ) avec de l'Apibioxal ou de l'Oxybee.

Faites attention aux erreurs de calcul quand vous faites le total adhésion, PSE et commandes. Il en a encore beaucoup trop !

L'assemblée générale commencera vers **9H30,** et se terminera par un verre de l'amitié.

Des cahiers d'élevage (obligatoire pour tous les apiculteurs ) seront à votre disposition pour la somme de 1,50 € le cahier.

**Apportez vos lanières usagées, un bac pour déchets médicaux sera mise à votre disposition. Vous ne devez en aucun cas les jeter dans votre poubelle.**

**Information importante** :

Nous demandons aux professionnels d'acheter les bacs jaunes pour déchets médicaux. Ils sont fournis par l'ALMA et sont à commander chez tous les vétérinaires ruraux

Il nous manque quelques administrateurs
Les candidatures pour faire partie du Conseil d'administration doivent parvenir avant le 1 février 2023 à Dominique Miras par courrier à l'adresse suivante:
chemin de Roumégoux 81340 St Julien Gaulène
ou par mail : domi.miras@orange.fr

Le président Dominique Miras

**DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU G.D.S.A.T**
**Dimanche 12 Février 2023 à Lagrave**

**ORDRE DU JOUR** :

Pendant la distribution des cires, intervention du Dr Marc vétérinaire du PSE sur l'utilisation des médicaments de lutte contre le varroa.

**Bilan d'activité**

**Rapport moral**

**Bilan financier** :

- rapport du trésorier
- point subvention du Conseil Départemental
- point sur le passage à la TVA

**Actualités apicoles** :

- Le renouvellement du PSE
- Les cotisations, les commandes : nouvelles dispositions
- Point sur les lanières et les cires.
- Le plan Varroa

**Renouvellement du tiers sortant :**

- Eric Bédouet
- Delandhuy Jean Yves
- Tournier Dominique
- Candille Patrick
- Caretta Marc
- Joël Condomines ( commissaire aux comptes )

Tous se représentent
Noëlle Comet se présente au conseil d'administration

**Divers**

Nous avons aidé à la formation de 4 TSA en 2022. Nous avons remboursé les frais d'inscription et d'hébergement pour les deux semaines de formation. Nous remboursons les frais pour les visites sanitaires à hauteur de 50 € chacune.

Certains TSA que nous avons aidé à former ( remboursement des repas et des hébergements ) n'ont pas effectué les visites sanitaires demandées. Nous avons donc fait signer une charte d'engagement sur l'Honneur aux nouveaux TSA. Ils se sont engagés à faire au moins 10 visites par an pendant deux ans. En cas contraire ils se verront obligé de rembourser.

**Questions diverses**

# ATTENTION :

La cotisation au G.D.S.A.T n'est plus collectée par les syndicats L'Abeille Tarnaise et SAT. Vous devez adhérer directement au GDSAT.

L'adhésion au GDSAT inclue l'adhésion au PSE ( Plan Sanitaire d'Elevage )

**Rappel : Il n'y aura plus la possibilité de prendre son adhésion 2023 au GDSAT le jour de l'AG, elle se fera uniquement par courrier ( par chèque uniquement ) Un seul chèque pour l'adhésion et la commande.**

## Après le 15 Mai, aucune commande ne sera prise en compte.